



CERCLE D'ESCRIME
DE MELUN

K.N.A.S.

Datum INGEKOMEN 22 OKT. 2004	
Volgnummer	
Te behandelen door	OK
Kopie aan	

SALLE ERNEST-REVENU
Complexe sportif - Place de la Motte aux Cailles
77000 MELUN
Tél. : +33 (0) 1 64 39 13 04
Fax : +33 (0) 1 64 39 17 58
e-mail : cerclescrime.melun@wanadoo.fr

MELUN le 6 octobre 2004

Monsieur le Président,
Cher Maître,

Les membres du Comité Directeur du Cercle d'Escrime de MELUN ont le plaisir d'inviter vos tireurs à participer au

CHALLENGE Ernest REVENU
Circuit National Open Séniors
Fleuret Masculin

qui se déroulera les **Samedi 20 Novembre et Dimanche 21 Novembre 2004**

Nous vous prions de trouver, ci-joint, tous les renseignements relatifs à cette compétition.

Au plaisir de vous retrouver à notre Challenge, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Cher Maître, à l'expression de nos courtoises et sportives salutations.

Le Président

Luc MONTBLANC

UNION SPORTIVE
MELUNAISE

FEDERATION FRANÇAISE
D'ESCRIME

LIGUE D'ESCRIME
DE CRETEIL

CERCLE D'ESCRIME DE MELUN
SAMEDI 20 ET DIMANCHE 21 NOVEMBRE 2004
CHALLENGE ERNEST REVENU

CIRCUIT NATIONAL OPEN SENIORS

Fleuret Masculin

LIEU : SALLE DES FETES DE MELUN
Quai Joffre
77000 MELUN

ENGAGEMENT : 10 €
Compte tenu des impératifs de la formule, aucun engagement ne pourra être pris sur place le jour de la compétition.
En conséquence, **les engagements devront impérativement parvenir au CE MELUN le Mercredi 17 novembre 2004 au plus tard.**

CORRESPONDANCE

Monsieur le Président
Salle d'Armes E. REVENU
Complexe sportif
Place de la Motte aux Cailles
77000 MELUN

RECOMPENSES : Pour les 8 premiers

REGLEMENT

ARTICLE 1 :

L'épreuve se déroulera conformément au règlement mis en vigueur par le cahier des charges de FFE. La compétition est ouverte à tous les tireurs français et étrangers en règle avec la FFE ou la FIE.

Tout certificat médical antérieur au 20 novembre 2003 ne sera pas accepté.

ARTICLE 2 :

Les classements seront pris en compte selon les derniers classements actualisés et établis par la FFE et la FIE.

ARTICLE 3 :

FORMULE DE L'EPREUVE (entrée progressive)

□ Samedi

- ❖ 1^{er} tour de poule
Appel : 14h30
Scratch : 15h00

pour les tireurs français classés au Classement National actualisé de la 65^{ème} place aux tireurs non classés et pour les tireurs étrangers non classés FIE.

- ❖ 2^{ème} tour de poule.
Appel : 16h00
Scratch : 16h30

pour les tireurs qualifiés au 1^{er} tour de poule plus les tireurs français au Classement National actualisé de la 33^{ème} à la 64^{ème} place et les tireurs étrangers classés FIE après la 64^{ème} place.

□ Dimanche

- ❖ 1^{er} tour de poule
Appel : 07h30
Scratch : 08h00

pour les tireurs qualifiés à l'issue du 2^{ème} tour de poule du samedi, les tireurs français et étrangers classés dans les 64 premiers du classement FIE et les tireurs français au Classement National actualisé de la 1^{ère} à la 32^{ème} place.

- ❖ 2^{ème} tour de poule pour les qualifiés à l'issue du 1^{er} tour du dimanche.

Tableau de 64 à 128 avec élimination directe sans repêchage jusqu'à la finale. La qualification pour le tableau se fait en fonction de l'indice du 2^{ème} tour de poule. Le classement dans le tableau se fait sur addition des indices des 2 tours de poules.

ARTICLE 4 :

Les matchs :

- **En poule :** Ils se disputent en 5 touches sur une durée maximum de 4 mn.
- **En élimination directe :** 15 touches sans écart en 3 reprises de 3 mn avec 1 mn de repos entre chaque reprise avec intervention autorisée de l'entraîneur.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire et avant qu'une minute supplémentaire ne soit accordée pour départager les deux tireurs à la première touche décisive, l'arbitre procédera au tirage au sort qui désignera le vainqueur du match si l'égalité devait persister après cette minute (règlement FIE).

ARTICLE 5 :

Tous les engagements doivent parvenir le mercredi 17 novembre 2004 au plus tard.
Aucun engagement ne sera pris après cette date, ni le jour de la compétition.

ARTICLE 6 :

Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité conformément au chapitre V du règlement intérieur de la FFE.

ARTICLE 7 :

Les Clubs inscrivant 4 tireurs ou plus seront tenus de présenter un arbitre.

ARTICLE 8 :

Le directoire technique sera composé sur place et affiché avant le début de la compétition. Il pourra être amené à prendre toutes les décisions utiles en conformité avec le règlement de la FIE pour le bon déroulement du Challenge.

CHALLENGE ERNEST REVENU

Fleuret Masculin

FICHE D'ENGAGEMENT

CLUB :

.....

N° Licence

(huit premiers chiffres)

.....

Adresse :

Maître d'Armes :

	<i>N° licence (4 derniers chiffres)</i>	<i>Nom Prénom</i>	<i>Nationalité</i>	<i>Classement National ou international</i>	<i>Année naissance</i>
1					
2					
3					
4					

NOM ARBITRE :

5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					

A retourner pour le mercredi 17 novembre 2004 par courrier à :

CE MELUN – Salle Ernest Revenu

Complexe sportif

Place de la Motte aux Cailles

77000 MELUN

ou par

FAX : 01 64 39 09 74 ou par E Mail : cerclescrime.melun@wanadoo.fr

HEBERGEMENT

HOTELS Avec RESTAURANT

HOTEL IBIS
Route de MEAUX
77000 MELUN

☎ 01 60 68 42 45
☎ 01 64 09 62 00

KYRIAD
ZA Saint Nicolas
77950 RUBELLES

☎ 01 64 52 41 41
☎ 01 64 52 26 00

CAMPANILE
346 Rue Capt Bernard de Poret
77190 DAMMARIE LES LYS

☎ 01 64 37 51 51
☎ 01 64 37 75 18

CAMPANILE
260 Avenue Europe ZA
77246 VERT ST DENIS

☎ 01 64 09 32 00
☎ 01 64 09 39 75

Au GERMENOY
338 Rue Raymond HERVILLARD
77000 VAUX LE PENIL

☎ 01 64 09 19 19
☎ 01 60 68 27 54

BLEU MARINE HOTEL
Route de Fontainebleau
77000 MELUN La ROCHETTE

☎ 01 64 39 04 40
☎ 01 64 39 94 10

HOTELS Sans RESTAURANT

FORMULE 1
Rue de l'industrie
77176 SAVIGNY LE TEMPLE

☎ 01 64 41 72 22
☎ 01 64 10 98 11

FORMULE 1
ZA Saint Nicolas
77000 RUBELLES

☎ 01 64 38 92 10
☎ 01 60 59 03 95

AKENA
ZA Saint Nicolas
77000 RUBELLES

☎ 01 64 09 46 80
☎ 01 64 09 51 56